



Avignon, le 23 juillet 2019

## Alerte : persistance d'un épisode de pollution de l'air par l'ozone

Compte-tenu de la persistance de l'épisode de pollution de l'air par l'ozone, le préfet de la zone de défense Sud maintient la procédure d'alerte relative à la pollution de l'air par l'ozone, **pour la journée du mercredi 24 juillet 2019.**

Le préfet de Vaucluse a décidé la mise en œuvre des **mesures d'urgence** suivantes :

- **Abaissement de 20 km/h des vitesses maximales** autorisées sur l'ensemble des voiries du département, sans toutefois descendre en dessous de 70 km/h.
- **Renforcement des contrôles sur route :**
  - contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
  - contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés ;
  - contrôles de l'homologation des dispositifs d'échappements des véhicules par les forces de police et de gendarmerie ;
  - vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
  - contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs.
- **Renforcement des contrôles liés à l'interdiction de brûlage** des déchets verts à l'air libre.

*La procédure d'alerte est assortie des **recommandations sanitaires et de comportement** suivantes :*

### **Pour protéger votre santé :**

- Réduisez vos activités physiques et sportives intenses à l'extérieur ;
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin ;
- Si vous êtes sensible ou vulnérable, privilégiez les sorties les plus brèves, celles qui demandent le moins d'effort et évitez de sortir durant l'après-midi .

### **Pour aider à améliorer la qualité de l'air :**

- Limitez vos déplacements privés et professionnels, ainsi que l'usage de véhicules automobiles en privilégiant le covoiturage et les transports en commun ;
- Privilégiez pour les trajets courts les modes de déplacements non polluants (marche à pied, vélo) ;
- Différez, si vous le pouvez, vos déplacements ;
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre ;
- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.

### **Pour toute information complémentaire :**

- sur l'évolution du pic de pollution : <https://www.atmosud.org>
- sur les recommandations sanitaires : <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur>

#### **Contact Presse**

[pref-communication@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-communication@vaucluse.gouv.fr)